

PLATEFORME ÉLECTORALE 2018

**FAIRE
autrement
MAINTENANT**

Notre plateforme :
un modèle d'action collective

www.lenpdq.org

NPD 
Nouveau Parti démocratique du Québec

FAIRE autrement MAINTENANT

NPD 

Nouveau Parti démocratique du Québec

**FAIRE
autrement
MAINTENANT**

EN SANTÉ

POUR LES PATIENTS ET LES USAGÈRES ET LES USAGERS DES SERVICES SOCIAUX

La santé est un droit fondamental. L'État a le devoir de faire en sorte que ce droit soit respecté et soit une réalité pour toutes les Québécoises et tous les Québécois. Notre système de santé doit s'améliorer et innover davantage. La privatisation n'est pas le chemin à suivre. Elle réduit l'accessibilité et augmente les coûts. Cependant, le système de santé public doit évoluer de manière à mieux contrôler les coûts qui exercent une pression trop forte comme la rémunération des médecins et l'approvisionnement en médicaments. La centralisation et la bureaucratisation du système démotivent le personnel et ne répondent pas aux besoins des régions.

L'État fait face à de grands défis que le NPDQ saura relever :

La promotion de la santé et la prévention de la maladie.

L'accès universel aux soins de santé.

La restructuration du système de production de soins au bénéfice des usagères et des usagers, et ce, dans le respect des professionnels de la santé.

La prise en charge de la totalité des soins par le système public.

L'accroissement nécessaire du soutien à la santé mentale.

Le développement de l'appui aux personnes âgées, aux proches aidants et aux personnes vulnérables.

Le déploiement adéquat des technologies avancées appliquées aux soins de santé.

L'assurance médicaments universelle pour toutes les Québécoises et tous les Québécois.

La rémunération équitable des médecins.

**FAIRE
autrement
MAINTENANT**

EN SANTÉ

NOS ENGAGEMENTS

Promouvoir la santé et prévenir la maladie.

Développer des programmes pour promouvoir la maîtrise de sa santé, à l'intention de la communauté dans son ensemble ainsi que des populations à risques, afin d'agir sur les déterminants sociaux de la santé et de réduire les comportements à risques.

Développer les approches préventives et le dépistage pour toutes les tranches d'âge, notamment :

- dépistage du cancer du col de l'utérus;
- dépistage prénatal des anomalies congénitales;
- dépistage de la surdité chez les nouveau-nés;
- programmes de vaccination.

Redonner aux CLSC les moyens d'être des acteurs des soins primaires, d'établir des programmes de prévention et de promotion de la santé adaptés à chaque communauté.

Consolider et développer les soins de longue durée, les soins à domicile et les soins palliatifs.

Allouer les ressources nécessaires à l'amélioration de la nutrition en milieu scolaire.

Assurer un financement adéquat et garantir l'indépendance de la santé publique (au moins 5% du budget de la santé suivant les recommandations de l'OMS).

Assurer l'accès universel aux soins de santé.

Promouvoir la connaissance des programmes déjà existants et sous-utilisés et faciliter l'accès à ces programmes.

Assurer que les consultations avec les fournisseurs de soins soient disponibles 24/7 dans les régions comme dans les centres urbains.

Prioriser l'accès à la première ligne et le soutien à domicile.

Établir des temps d'attente maximums pour les différents problèmes de santé selon les données scientifiques connues.

**FAIRE
autrement
MAINTENANT**

EN SANTÉ

Augmenter le nombre de médecins de famille et donner un accès véritable aux autres professionnels de la santé : infirmières praticiennes spécialisées, psychologues, physiothérapeutes, ergothérapeutes, nutritionnistes, etc.

Généraliser le travail en équipes multidisciplinaires pour la prise en charge des maladies chroniques.

Rétablir le financement public des traitements d'infertilité.

Augmenter le nombre de cliniques dirigées par des infirmières praticiennes.

Créer les ressources nécessaires dans les régions du Québec qui souffrent d'un manque important de lits de courte et/ou de longue durée.

Mettre en oeuvre les projets d'un nouvel hôpital au Nunavut et à la Baie James.

Restructurer le système de production de soins au bénéfice des usagères et des usagers et dans le respect des professionnelles et des professionnels de la santé.

Décentraliser la gestion du réseau de la santé (revenir sur les dispositions de la loi 10) :

- mettre fin à la micro-gestion de toutes les composantes du réseau par le ministre et les hauts fonctionnaires à Québec ;
- concentrer l'action du ministère sur la définition des orientations nationales, la collecte des données et la surveillance du réseau ;
- remettre aux régions et aux établissements la gestion quotidienne des programmes et des ressources ;
- redonner aux établissements leur culture organisationnelle et leur autonomie pour qu'ils disposent de la flexibilité nécessaire afin d'adapter leurs réponses aux besoins de leur clientèle.

**FAIRE
autrement
MAINTENANT**

EN SANTÉ

Donner aux CLSC plutôt qu'aux GMF ou autres structures les moyens d'organiser la première ligne pour l'ensemble de la population de chaque communauté.

Abandonner le financement des établissements par budget historique et refuser le financement à l'activité. Instaurer un financement en fonction de la population desservie, de sa démographie et des responsabilités régionales ou nationales de chaque établissement.

Rétablir l'autonomie des conseils d'administration :

- favoriser la prise de décision sur la base des informations obtenues auprès des patients et du personnel ;
- assurer la participation de la population, des usagères et des usagers, des travailleuses et des travailleurs, des professionnelles et des professionnels à la gestion des établissements.

Favoriser l'utilisation des compétences des infirmières praticiennes.

Éliminer le temps supplémentaire obligatoire pour les infirmières.

Continuité des soins : assurer que la gestion des dossiers des patients se fasse sur la base de leurs besoins réels.

Favoriser le développement des équipes multidisciplinaires en valorisant les professionnelles et les professionnels de soins : physiothérapeutes, ergothérapeutes, aides-soignants, psychologues, travailleuses et travailleurs sociaux, assistants administratifs, secrétaires, le personnel de nettoyage et chauffeurs.

Assurer que les tâches de bureau soient effectuées par le personnel de bureau afin de maximiser le temps passé par le personnel clinique auprès des patientes et des patients.

Abolir les pratiques industrielles de type Lean management et gestion en flux tendu, inadaptées aux soins de santé.

Accroître le financement attribué au personnel clinique et au personnel de support de première ligne plutôt que celui du personnel d'encadrement.

Contraindre les différents ordres professionnels à mettre fin au corporatisme et au travail en silo afin de faciliter le travail en équipe.

Créer des conditions de travail positives et favoriser la création de structures de support de la conciliation travail famille, comme les garderies sur le lieu de travail.

**FAIRE
autrement
MAINTENANT**

EN SANTÉ

Prise en charge de la totalité des soins par le système public.

Inclure les dentistes, les optométristes et les audiologistes dans le même système public que les autres professionnels de la santé.

Inclure les soins fournis par ces professionnelles et ces professionnels dans la couverture de l'assurance maladie et de l'assurance médicaments.

Accroissement du soutien à la santé mentale.

Renforcer le financement de la recherche sur les maladies mentales.

Renforcer les programmes de sensibilisation et d'information sur la santé mentale.

Élargir la couverture publique aux psychothérapies reconnues ainsi qu'aux autres thérapies non pharmacologiques, dont l'efficacité est démontrée pour le traitement des problèmes de santé mentale.

Faciliter l'accès à la psychothérapie sans passer par une consultation médicale.

Renforcer les programmes de soutien aux personnes souffrant de pathologies mentales :

- sécurité alimentaire ;
- lutte à la pauvreté ;
- logement.

Développer le réseau des foyers de groupe et le soutien au logement autonome.

Rétablir le financement des services offerts par les organismes communautaires spécialisés dans le soutien aux personnes présentant une pathologie mentale.

Envisager un plan de recours au manque de psychiatres au Québec.

Développement de l'appui aux personnes âgées, aux personnes vulnérables et aux proches aidants.

Investir massivement dans le soutien à domicile pour diminuer l'hospitalisation de courte et longue durées.

**FAIRE
autrement
MAINTENANT**

EN SANTÉ

Augmenter le financement des structures résidentielles et de soins de longue durée au niveau nécessaire pour satisfaire les besoins en personnel, en moyens de surveillance et assurer une qualité de service compatibles avec une vie dans la dignité en termes physique, de repas, de sécurité, d'environnement social et de bien-être.

Développer un programme d'aide au financement du logement pour les personnes âgées et les personnes handicapées :

- travaux d'aménagement de l'accessibilité;
- logements abordables;
- logements subventionnés;

Développer un programme de lutte à la pauvreté chez les personnes âgées.
Offrir des soins palliatifs de qualité en institution et à domicile dans toutes les régions du Québec.

Assurer l'accès des personnes vulnérables à des soins spécialisés dans les cas de retard cognitif ou de retard de développement, d'addictions, de maladies.

Assurer une transition sans ruptures entre la prise en charge des soins pédiatriques et des soins à l'âge adulte.

Assurer une réelle prise en charge des cas atypiques plutôt que de les ramener à des catégories existantes qui ne leur correspondent pas.

Développer le soutien financier et structurel nécessaire aux proches aidants familiaux (personnes âgées, jeunes, personnes handicapées), pour faciliter la prise en charge à domicile.

Faciliter l'accès des proches aidants à un soutien informationnel et émotionnel ainsi que l'ouverture d'un dossier à leur nom au CLSC afin qu'ils puissent bénéficier des services pour eux-mêmes.

Déploiement adéquat des technologies avancées appliquées aux soins de santé.

Fournir des abonnements de téléphone mobile professionnels aux travailleuses et aux travailleurs sociaux et autres professionnels de la santé, incluant les applications nécessaires pour trouver les ressources utiles rapidement et efficacement, et y accéder le cas échéant.

**FAIRE
autrement
MAINTENANT**

EN SANTÉ

Mettre en oeuvre un plan d'optimisation de l'utilisation des dossiers médicaux électroniques fondé sur les bonnes pratiques d'utilisation développée par les personnes utilisatrices. Inclure la contribution des personnes utilisatrices dans les projets de développement ou l'implantation de toute nouvelle technologie.

Évaluer rigoureusement les nouvelles technologies afin de s'assurer que leur valeur ajoutée soit supérieure à leurs coûts, et ce, avant tout projet de développement ou d'implantation.

Assurance médicaments universelle pour toutes les Québécoises et tous les Québécois.

Instaurer l'assurance médicaments publique et universelle.

Évaluer la couverture des médicaments d'origine et génériques selon les données scientifiques disponibles et selon les besoins de chaque personne utilisatrice.

Collaborer avec les autres provinces possédant des régimes similaires afin d'améliorer le pouvoir de négociation du Québec vis-à-vis des compagnies pharmaceutiques.

Rémunération équitable des médecins.

Favoriser la rémunération fixe partout où cela permet d'atteindre les objectifs de permanence, de qualité et de pertinence des soins ainsi que le travail multidisciplinaire. La pratique indépendante organisée de façon individuelle, collective ou coopérative, en dehors de la RAMQ, restera possible avec des modes de financement à définir.

Légiférer pour empêcher et sanctionner les passages réguliers du public au privé ainsi que l'utilisation d'institutions publiques pour favoriser les activités privées.

Négocier avec les médecins des plans de retraite adaptés à leur situation.

Supprimer l'incorporation des médecins qui ne sont pas engagés dans des activités commerciales.

Réaliser l'équité entre les médecins de famille et les différentes spécialités médicales en favorisant la rémunération fixe ainsi que la révision, la simplification et la réduction progressive de la facturation à l'acte.

Aider les régions à proposer des mesures incitatives financières et des conditions de travail favorables pour favoriser la rétention des nouvelles diplômées et des nouveaux diplômés au Québec et favoriser une meilleure distribution de la démographie.